



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Exportations

Question écrite n° 41824

Texte de la question

M. Andre Santini attire l'attention du M. le ministre delegue aux finances et au commerce exterieur sur les enjeux nationaux, regionaux et locaux que representent les salons professionnels internationaux, et sur leur importance pour le developpement economique et la promotion du commerce exterieur de la France. Or la situation difficile qu'ils rencontrent depuis plusieurs annees, et leur perte de competitivite globale par rapport a leurs concurrents, principalement allemands, constituent un reel sujet de preoccupation. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer, s'il est dans son intention de prendre en compte cette situation et de proposer des orientations precises susceptibles de soutenir cette activite determinante pour la competitivite de notre economie.

Texte de la réponse

Les salons internationaux organises en France constituent un secteur tres important pour le developpement economique et la promotion de l'activite internationale des entreprises francaises. Pourtant, depuis plusieurs annees, ces salons professionnels ont enregistre une perte de competitivite substantielle par rapport a leurs concurrents, principalement allemands. Ainsi, alors que les salons internationaux allemands sont devenus depuis 1990 les leaders mondiaux du secteur, la France a vu dans le meme temps sa part de marche diminuer de facon constante, et ne possede pas les moyens de s'opposer efficacement a une telle concurrence. Differents dispositifs de soutien aux salons internationaux organises en France existent cependant a ce jour et devraient alors etre developpes, afin d'encourager la participation des entreprises francaises. La direction du commerce interieur du ministere de l'economie et des finances, placee aupres du ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat et chargee de la reglementation en matiere de foires et salons en France, prepare actuellement une reforme dont l'ambition est d'aider les salons francais a faire face a la concurrence etrangere. Dans ce cadre, elle envisage la mise en place d'un label des salons internationaux en France, qui pourrait faciliter l'octroi de certaines aides aux exposants. La direction des relations economiques exterieures soutient la presence des entreprises francaises sur les salons a l'etranger et apporte egalement son concours a la promotion des salons francais. Elle le fait tout d'abord par l'intermediaire des postes d'expansion economique qui hebergent une dizaine de delegations Promosalons et assurent, pour le compte de l'association, la promotion de nombreux salons francais a l'etranger. Par ailleurs, la procedure d'assurance-foire de la COFACE favorise la participation des entreprises francaises aux salons internationaux en France, dans le cadre de leur action de prospection. La COFACE accepte en effet de garantir les depenses engagees lors de cette participation, sous certaines conditions relatives au salon concerne et a l'action globale de prospection. Enfin, l'entreprise souhaitant participer a un salon international en France peut beneficier d'aides regionales. De nombreux conseils regionaux et generaux, en liaison avec les organismes consulaires et les directions regionales du commerce exterieur, consacrent une part non negligeable de leur budget a la participation de leurs entreprises a des salons internationaux en France. Il s'agit le plus souvent de participations groupees de plusieurs entreprises d'une meme region, l'entreprise beneficant alors d'une reduction sur le cout de reservation de l'espace ou de montage du stand. La participation des petites et moyennes entreprises francaises aux salons internationaux en France est un volet important de leur developpement international et constitue un premier pas

vers les marches exterieurs, jusqu'a ce que l'entreprise atteigne la dimension suffisante pour conquerir des marches plus lointains. Aussi, le rapport de M. Karpeles sur la reforme des organismes d'appui preconisait-il, qu'au-dela des actions deja entreprises pour soutenir les salons francais, une nouvelle reflexion soit engagee pour ameliorer la procedure d'invitation d'acheteurs etrangers. Cette procedure, a laquelle pourraient contribuer toutes les parties interessees (organismes consulaires et professionnels, regions, Etat), pourrait etre definie en liaison avec le « pole Promotion » qui se met en place dans le cadre de la reforme des organismes de soutien au commerce exterieur.

Données clés

Auteur : [M. Santini André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41824

Rubrique : Commerce exterieur

Ministère interrogé : finances et commerce extérieur

Ministère attributaire : finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4057

Réponse publiée le : 4 novembre 1996, page 5783